

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 108 (1982)
Heft: 23

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Carnet des concours

Ecole professionnelle à l'avenue Gindroz, à Lausanne

Concours de projets — résultats

Ce concours a été organisé par la Ville de Lausanne et s'est déroulé du 2 mars au 14 juin 1982.

Le jury était composé de:

Présidente: Mme Françoise Champoud, conseillère municipale, Directrice des écoles de la Ville de Lausanne.

Vice-président: M. Marc-Henri Cuendet, chef du Service des écoles secondaires et professionnelles de la Ville de Lausanne.

Membres: MM. René Ticon, chef du Service cantonal de la formation professionnelle; Jean-Charles Corbaz, directeur de l'Ecole professionnelle commerciale; Jean-Pierre Merz, architecte, Lausanne; Alain-G. Tschumi, architecte FAS/SIA, professeur EPFL, Lausanne; Paul Morisod, architecte FAS/SIA, Sion; Claude Paillard, architecte FAS/SIA, Zurich; Bernard Meuwly, architecte de la Ville de Lausanne, FAS/SIA, Lausanne.

Membres suppléants: MM. Michel Bovard, secrétaire général de l'enseignement de la Ville de Lausanne; M. Bertrand Nobs, architecte au service d'urbanisme de la Ville de Lausanne.

60 inscriptions ont été enregistrées dans les délais, 28 projets ont été rendus, et tous admis au jugement.

Au premier tour, 8 projets ont été éliminés (21%). Au deuxième tour, 10 projets ont été éliminés (26%). Au troisième tour, 10 projets ont été éliminés (26%).

Le jury prime 8 projets et décide l'achat de 3 projets.

Les projets primés ou achetés sont les suivants:

1^{er} prix, 15 000 fr.: M. Fonso Boschetti, architecte FAS/SIA et collaborateurs, Epalinges.

2^e prix, 14 000 fr.: M. Bruno Bonomi, architecte EPFL/SIA, M. Ivan Kolecek, architecte VUT/SIA, Lausanne.

3^e prix, 11 000 fr.: Bureau d'architectes F. Brugger, architecte FAS/SIA, E. Catella, architecte, E. Hauenstein, architecte, Lausanne. Bureau d'ingénieurs B. Janin et T. Girard, ingénieurs SIA/EPFL, Lausanne.

4^e prix, 8000 fr.: Suter + Suter SA, planificateurs généraux, architectes, Lausanne. Ingénieurs civils: Armand Villard SA, Lausanne.

5^e prix, 7000 fr.: M. Eric Kempf, architecte EPFL/SIA, Lausanne, avec l'assistance de M. Luigi Rosselli.

6^e prix, 6000 fr.: Plarel, Bureau d'architecture et d'aménagement du territoire, M. Jacques Dumas, architecte FAS, M. Serge Pittet, urbaniste FUS, avec la collaboration de Monique Ruzicka, architecte EPFL, Lausanne.

7^e prix, 5000 fr.: Atelier d'architecture P. Bonnard, K. Ersan & R.-H. Blanc, Lausanne.

8^e prix, 4000 fr.: M. Youssef Belkacem, architecte EPF/SIA, Pully; Hunziker et Marmier SA, ingénieurs civils EPF/SIA, Lausanne.

Achat, 3500 fr.: M. Bernard Gachet, architecte EPFL, M. Patrick Mestelan, architecte EPFZ/SIA, Lausanne; dessinateur: M. Bruno Marchand.

Achat, 3500 fr.: M. Hans Schaffner, architecte EPFL/SIA, M. Fritz Schlup, architecte FAS, Lausanne; M. Jacques Boss, ingénieur civil EPFL/SIA, Renens.

Achat, 3000 fr.: Bureau d'architecture Mario Bevilacqua, Jean-Daniel Urech, Hansjörg Zentner, architectes FAS/SIA, Lausanne; collaborateurs: M. Marco Ceccaroli, architecte EPFL/SIA, Lausanne, Hans Breitmaier, ingénieur SIA, Lausanne.

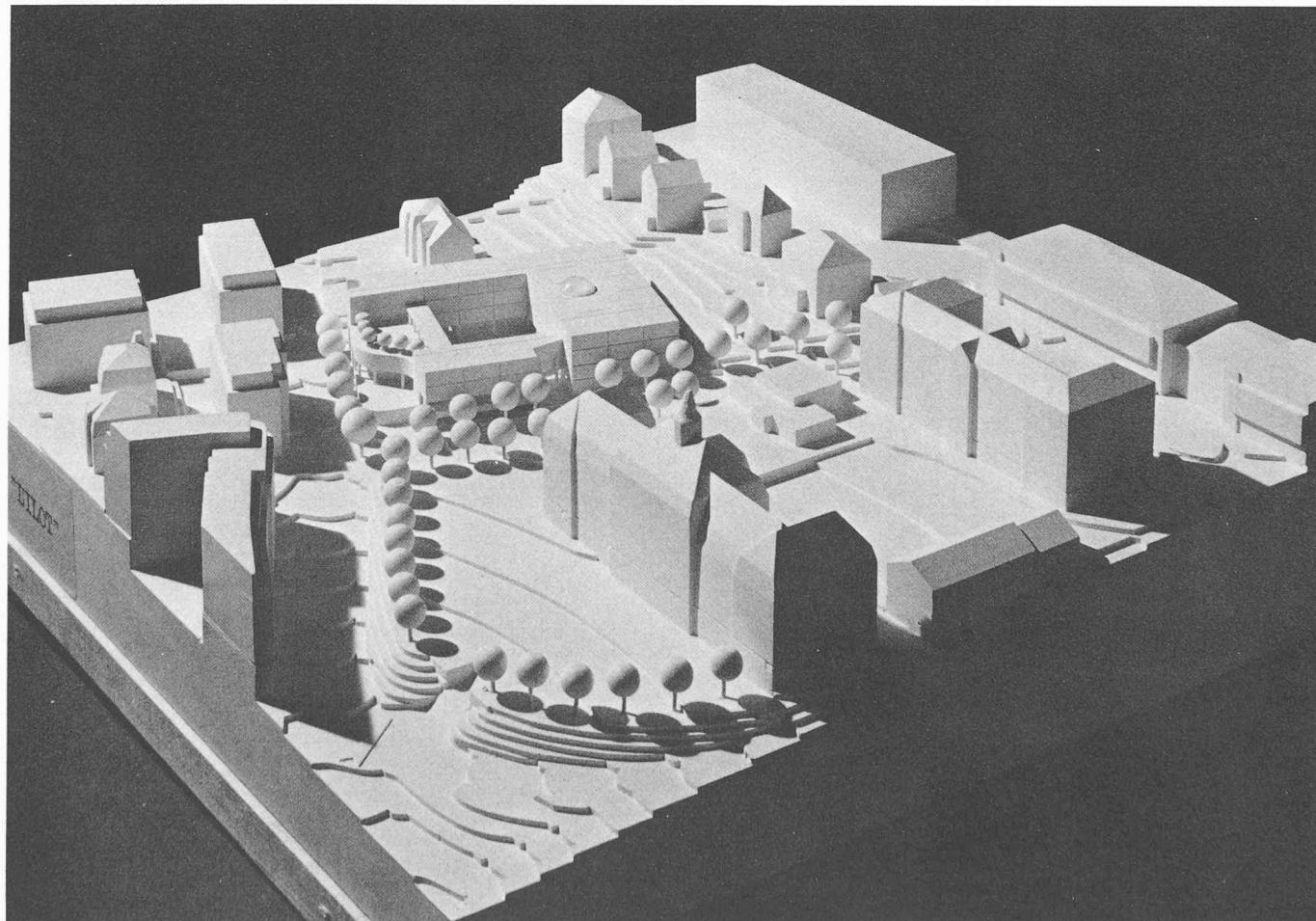


Photo de la maquette du 1^{er} prix.

Photo Germond

1^{er} prix (F. Boschetti)

Le bâtiment proposé, relativement bas, prend possession de la presque totalité de la parcelle avec, en son centre, une grande cour intérieure bordée de préaux couverts d'une surface importante.

L'intégration au site paraît particulièrement bien réussie.

Les espaces et volumes proposés, bien que conçus dans une trame géométrique très stricte, sont variés, vivants et pleins d'intérêt.

L'accès principal de l'avenue Gindroz, marqué par un portique, est complété par deux accès longeant les salles de gymnastique, côté avenue de Collonges.

Au rez, l'entrée principale dans le bâtiment est prévue par un grand hall — comportant en son centre un escalier rond — donnant accès à tous les locaux de l'administration. Certains de ces locaux, particulièrement ceux sis au nord-est, sont très profonds et désavantageés par un grand talus qui doit être créé devant les fenêtres, de même que par une cour anglaise, côté avenue Gindroz. L'organisation de ces locaux doit être revue.

La cafétéria prévue est conçue comme local isolé, jouissant d'une situation privilégiée, en contact direct avec le préau.

Les étages supérieurs s'ordonnent harmonieusement autour de la cour centrale.

L'accès à l'appartement du concierge ne paraît pas encore très clair et, en général, les plans de séparation entre les espaces extérieurs et intérieurs ne sont pas clairement définis.

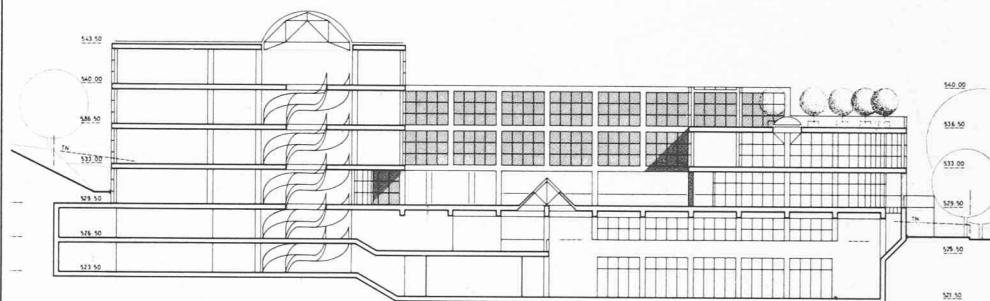
Les accès aux salles de gymnastique depuis l'intérieur et l'extérieur sont heureusement résolus et présentent des points de vue vivants et intéressants. En revanche, les salles elles-mêmes souffrent d'un éclairage naturel médiocre.

Le caractère architectural proposé est très affirmé. Les façades sont bien étudiées.

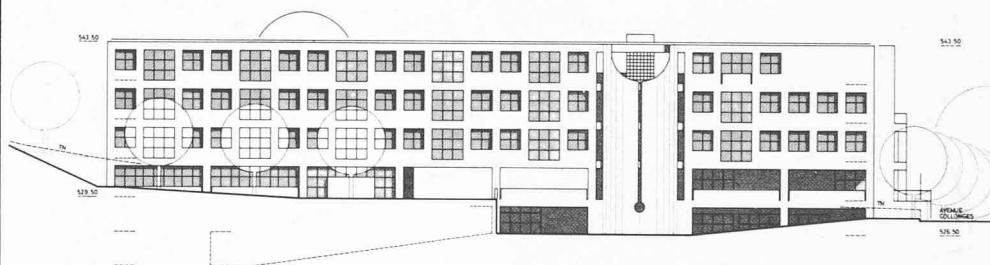
Le programme est respecté.

Le cube vérifié de 56 991,59 m³ représente le 113% du cube moyen.

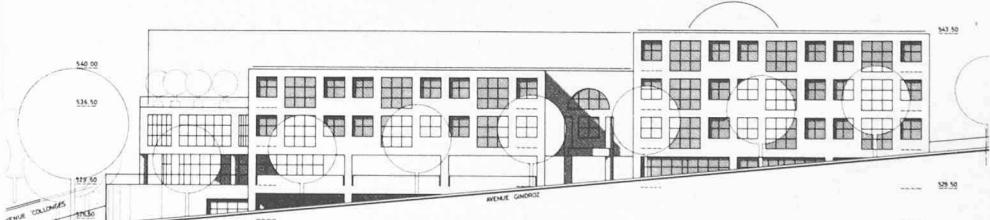
CONCOURS ECOLE PROFESSIONNELLE LAUSANNE



coupe a-a



façade N-O

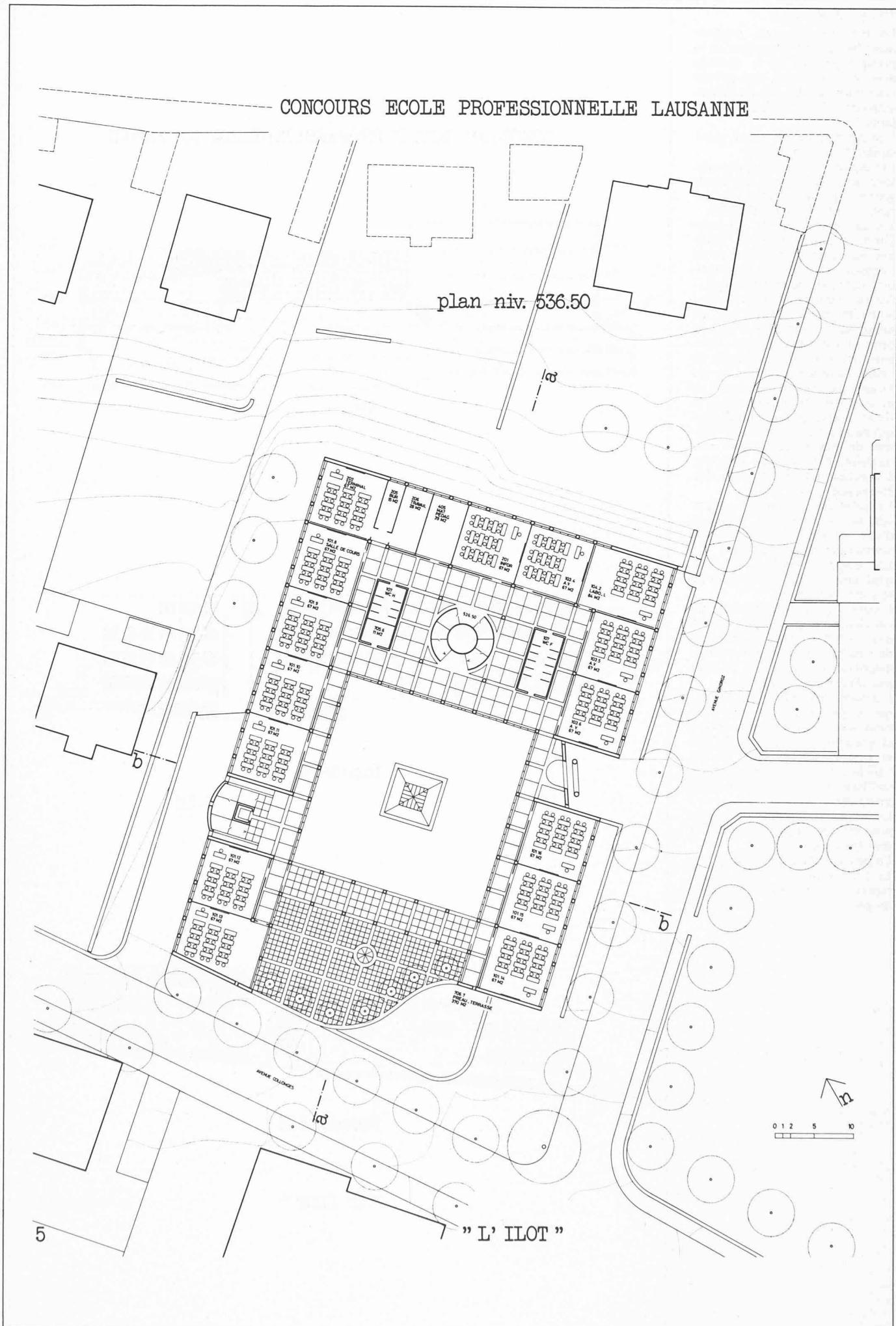


façade S-E

" L' ILLOT "

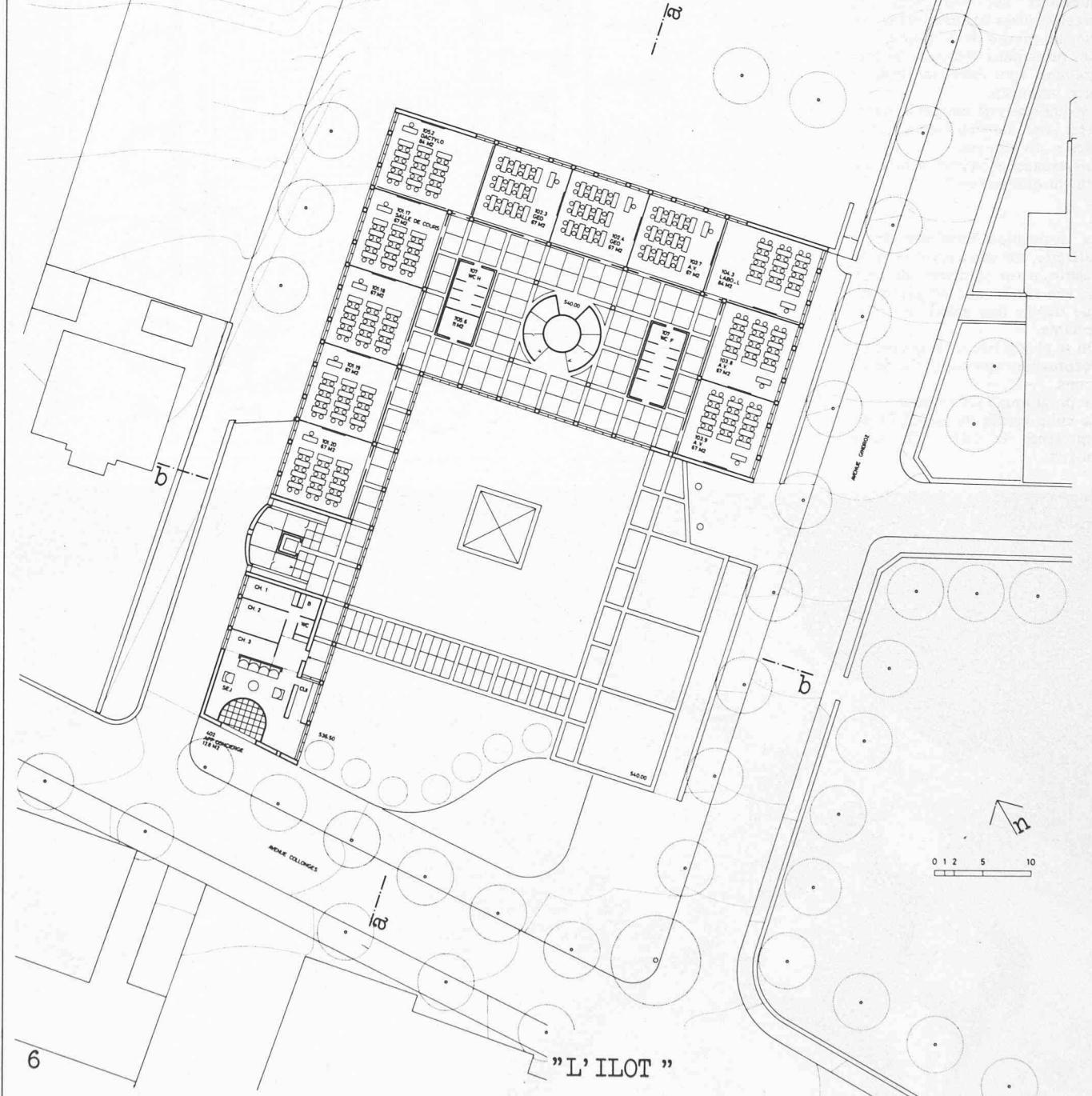
0 1 2 5 10

CONCOURS ECOLE PROFESSIONNELLE LAUSANNE



CONCOURS ECOLE PROFESSIONNELLE LAUSANNE

plan niv. 540.00



"L' ILOT "

2^e prix (B. Bonomi et I. Kolecek)

Le parti choisi conduit à implanter une masse relativement importante sur les côtés nord et ouest de la parcelle, ce qui crée un contraste avec l'environnement existant.

La fermeture de l'angle au sud-ouest, par un volume de moindre importance, a l'avantage de créer un tissu urbain et de protéger le préau en formant une cour intérieure.

D'une manière générale, les accès de ce projet sont bien résolus. L'accès principal partant de l'angle sud-ouest offre une découverte progressive de l'espace supérieur, mais pourrait représenter quelques dangers à la sortie. Les aménagements extérieurs se limitent à l'espace du préau, particulièrement bien dimensionné. On peut toutefois se poser des questions sur l'efficacité du préau couvert par une verrière située au niveau de la toiture.

Les principaux éléments du programme sont bien localisés et bien organisés.

Les liaisons verticales et horizontales sont judicieusement disposées et diversifiées.

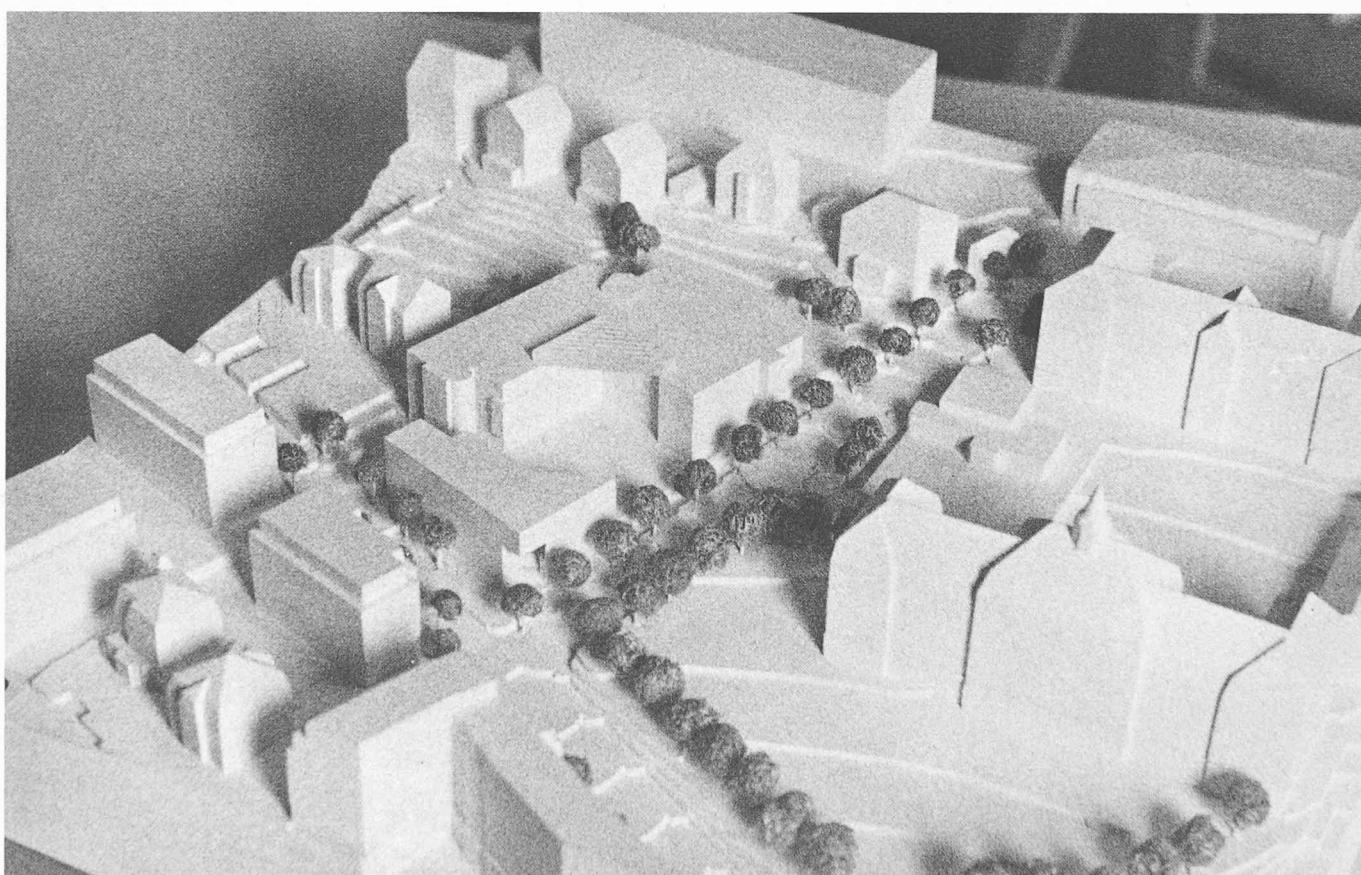
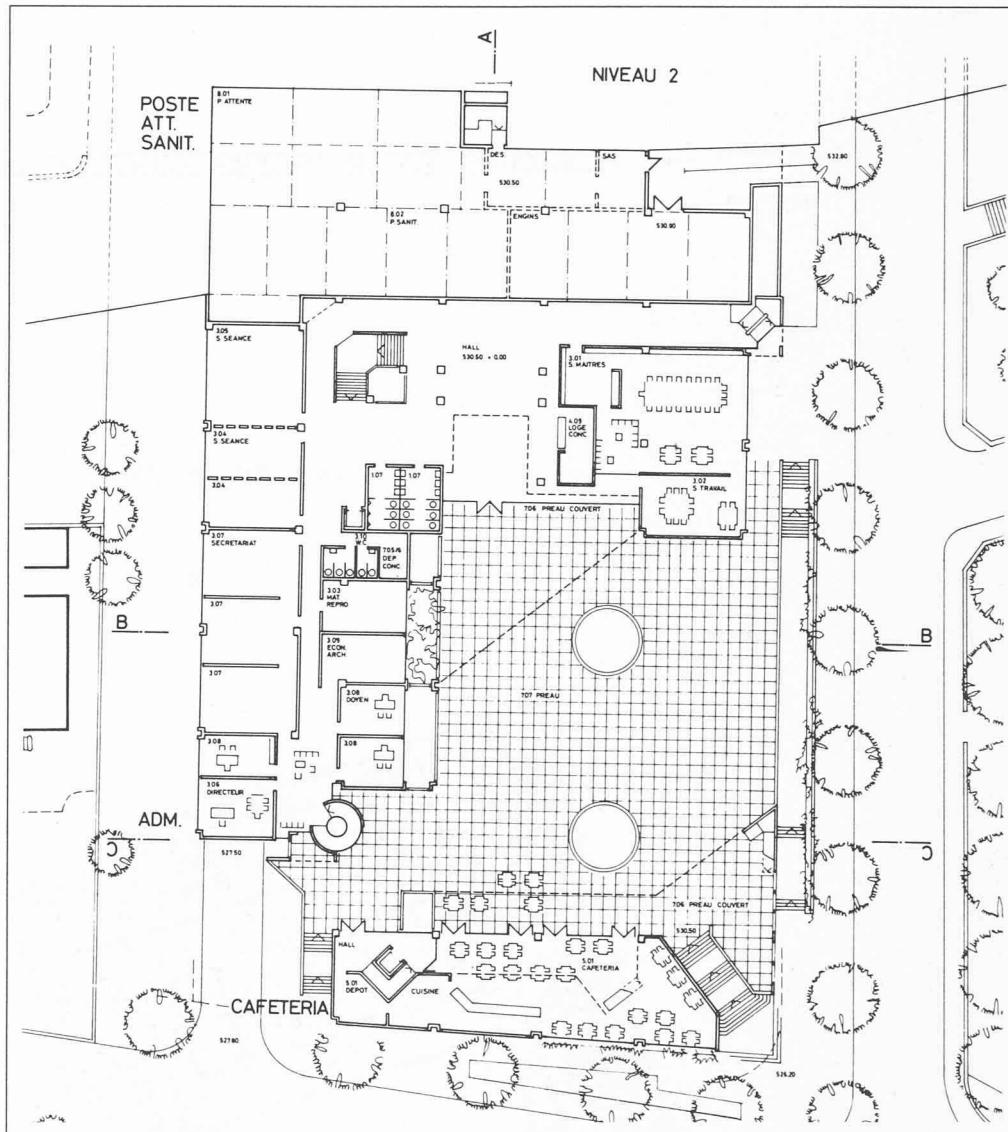
Les espaces intérieurs sont habilement dimensionnés.

La disposition intérieure de la cafétéria, sur deux niveaux, avec galerie, a un caractère attractif. La vue sur la salle de gymnastique depuis une galerie est intéressante.

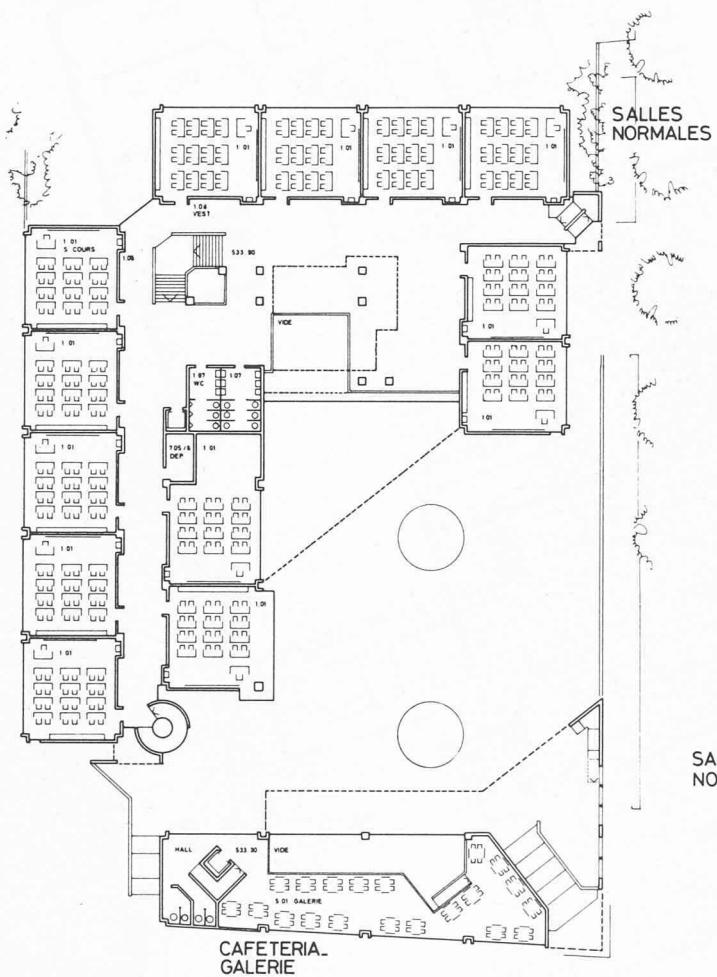
On se plaît à relever la qualité de l'expression architecturale de ce projet.

Le programme est respecté.

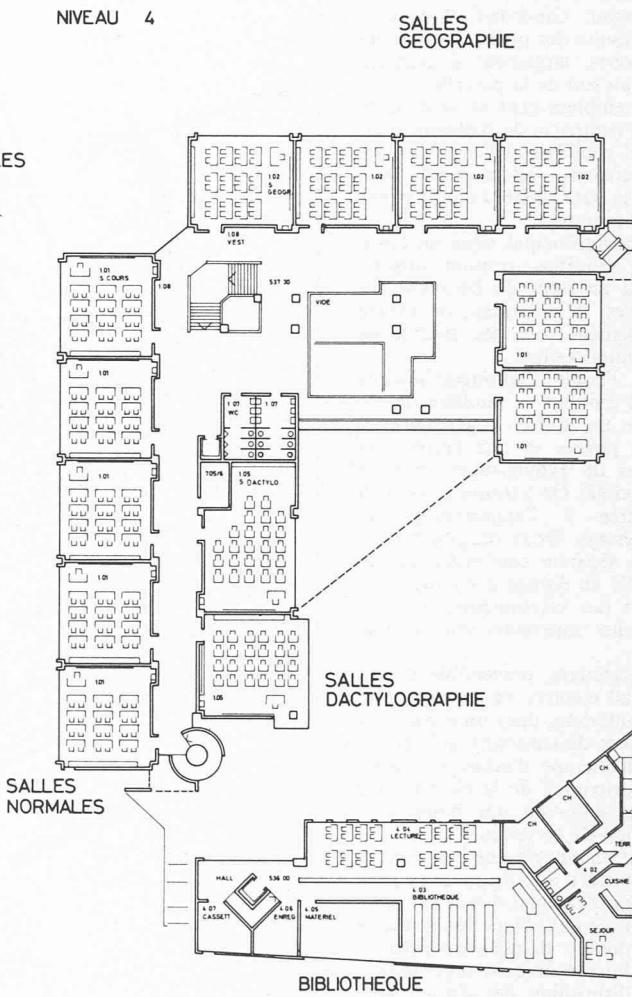
Le cube vérifié de 54 018,74 m³ représente le 107% du cube moyen.



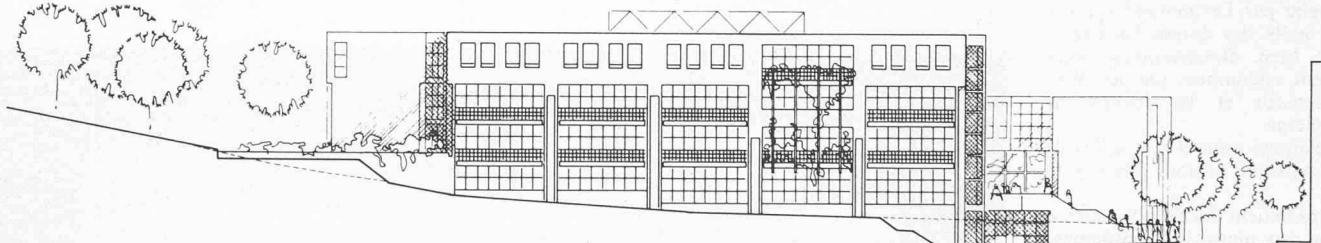
NIVEAU 3



NIVEAU 4

SALLES
GEOGRAPHIESALLES
DACTYLOGRAPHIE

BIBLIOTHEQUE



FACADE NORD_OUEST



FACADE NORD_EST

l' angle

3^e prix (F. Brugger, E. Catella, E. Hauenstein)

Le bâtiment principal, placé à l'angle nord du terrain, forme un quart de cercle s'ouvrant au sud. Cette disposition ménage une continuité de l'espace libre entre les deux écoles existantes vers le carrefour Gindroz/Collonges. Il en résulte des préaux ouverts ou couverts, largement dimensionnés au sud de la parcelle.

Cet emplacement et la conception compacte du bâtiment principal confèrent à l'ensemble des dimensions relativement modestes par rapport à l'importance du programme.

L'accès principal, situé sur l'avenue Gindroz, conduit directement au cœur du bâtiment des classes. A ce niveau, on trouve facilement tous les locaux de l'administration.

Sur l'angle Collonges/Gindroz sont groupés de manière rationnelle un accès — généreux — aux préaux et une entrée aux salles de gymnastique, réservée au public. On y trouve également l'entrée à l'appartement du concierge. Deux rampes d'accès bien séparées conduisent en parallèle au garage à voitures et à celui des vélosmoteurs, d'où les niveaux supérieurs sont accessibles.

La cafétéria, perceptible depuis le hall d'entrée, se développe au rez inférieur, dans un espace largement dimensionné qui sert en même temps d'accès au préau. La proximité de la bibliothèque laisse entrevoir une bonne animation de ce secteur.

Il est regrettable que l'escalier reliant entre eux les niveaux inférieurs n'atteigne que le rez inférieur, ce qui oblige l'utilisateur à un double changement pour se rendre aux niveaux supérieurs.

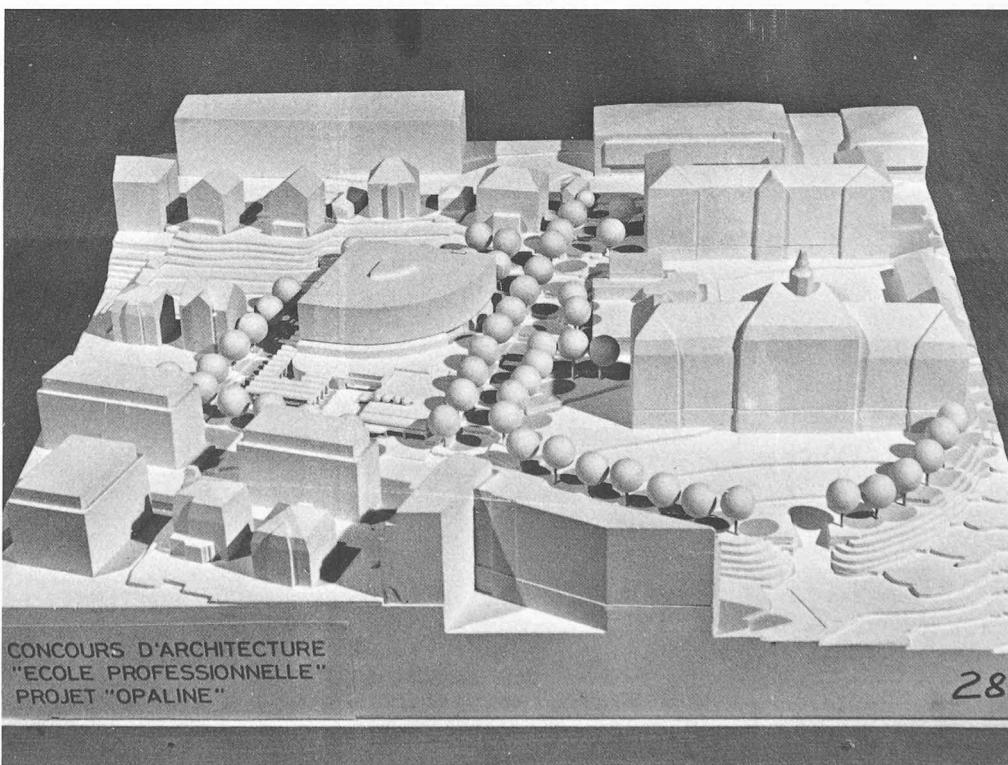
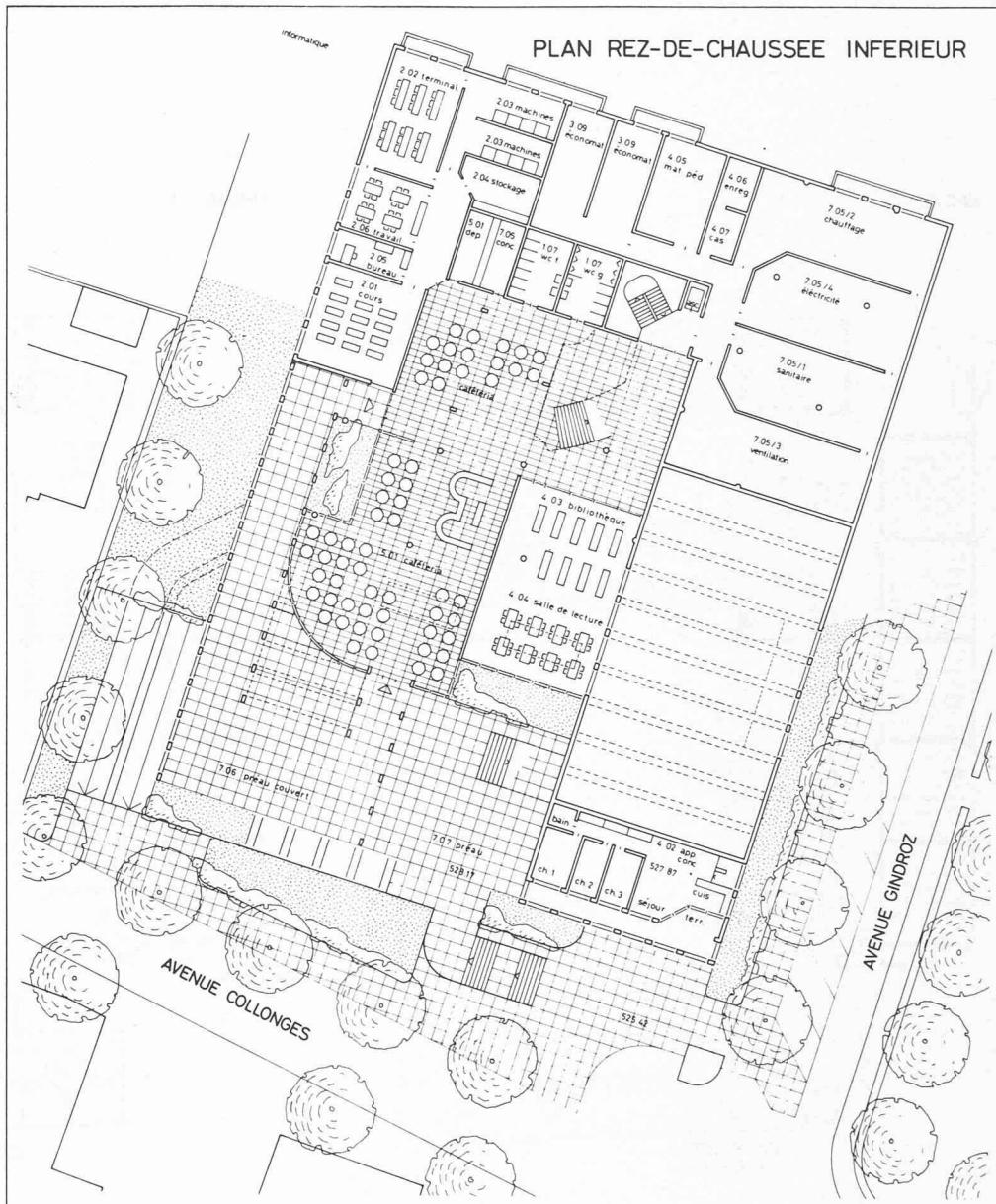
La disposition des classes dans les trois niveaux supérieurs est bonne, de même que la liaison visuelle par l'évidement central. Les halls des étages supérieurs sont bien dimensionnés, mais restent encombrés par les WC, l'ascenseur et les locaux de concierge.

L'éclairage naturel des salles de gymnastique est loin d'être optimal.

Le traitement des façades correspond aux plans; le débordement au niveau principal par le jeu des verrières réduit la hauteur du corps principal.

Dans l'ensemble, le programme est respecté.

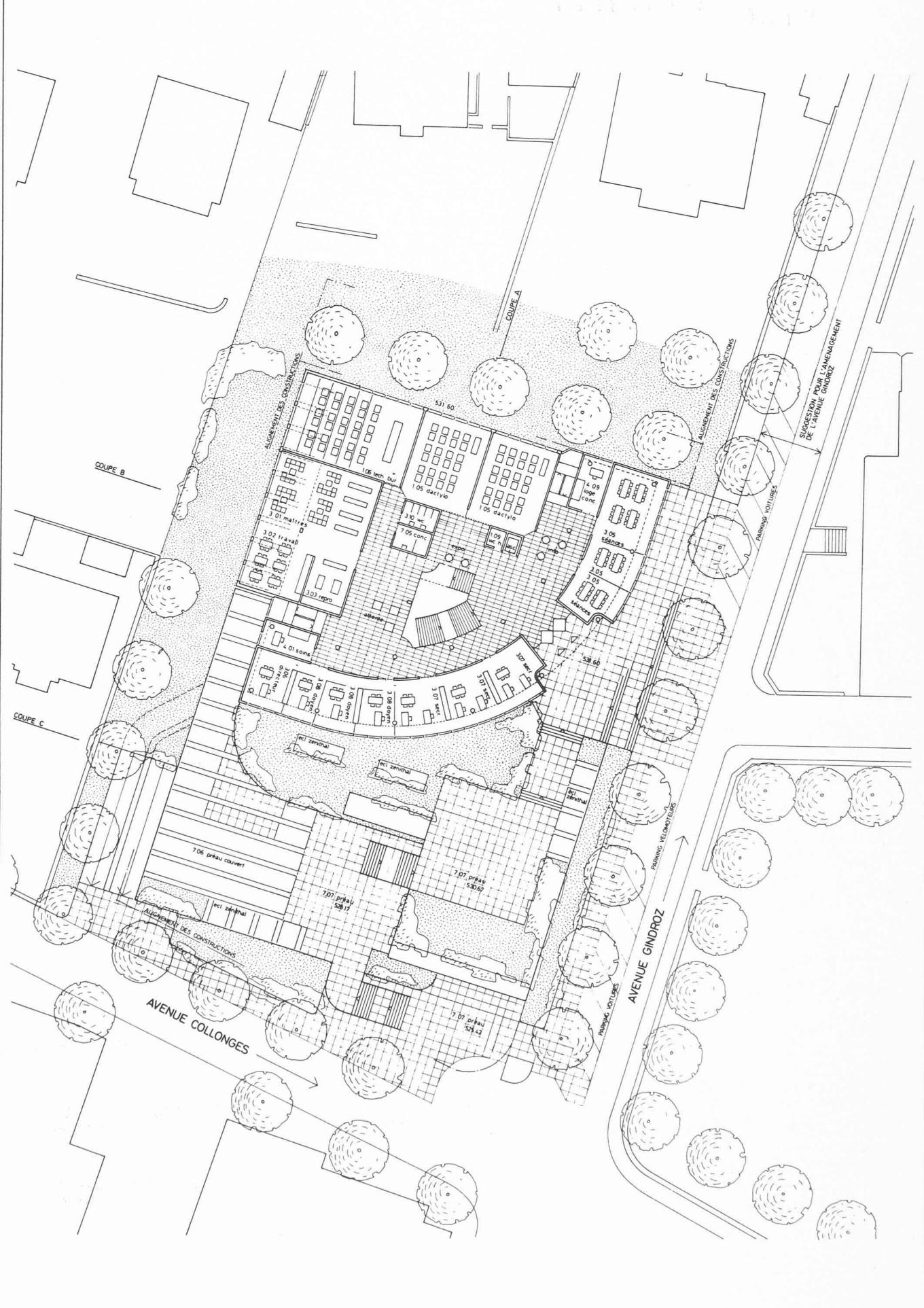
Le cube vérifié de 46 676,73 m³ représente le 92% du cube moyen.



PROJET "OPALINE"
PLAN 1^{er} ETAGE



PLAN REZ-DE-CHAUSSEE SUPERIEUR



Remarques et recommandations du jury

Le jury constate que la participation à ce concours a été importante et que la qualité moyenne des projets est élevée; malgré la complexité du programme et l'exiguité du terrain, des propositions très variées ont été présentées. Elles ont permis au jury d'effectuer un véritable choix. Le jury félicite et remercie les concurrents de cet effort remarquable. Le jury constate que les projets n°s 17 et 9 sont très proches dans leurs qualités, quoique fort différents dans leur approche; les deux présentent cependant quelques défauts qu'il serait souhaitable d'éliminer.

Suite à cette constatation, le jury recommande à l'organisateur du concours de mandater les architectes lauréats des deux premiers prix pour un complément d'étude à réaliser dans un délai de deux mois dès la remise d'un nouveau cahier des charges.

Au terme de ce délai, une commission d'experts, composée des membres du présent jury, appréciera le résultat de ce travail. Le jury estime que cette prestation devra être honorée par une somme forfaitaire de 10 000 fr. chacun.

Commentaires

Ce concours nous a paru particulièrement intéressant, et cela à plus d'un titre.

Tout d'abord, il faut relever l'excellente qualité de la préparation et de la présentation du programme.

Ensuite, la concentration d'éléments de taille et de nature disparates devait poser une foule de problèmes aux architectes et susciter également des solutions originales.

Enfin — et nous aurions dû commencer par là —, il y a longtemps qu'un concours en site urbain n'avait pas été organisé. La parcelle à disposition se trouve à l'intersection de trois types de tissus urbains et à proximité de bâtiments dont les masses sont importantes, et dont l'implantation engendre des axes de circulation très forts.

Dès lors, on pouvait discerner deux tendances dans les projets présentés:

1^o Ceux qui, s'inspirant de la phrase de L. B. Alberti: «la ville est une maison, la maison est une ville», cherchaient une intégration aux conditions particulières du site.

2^o Ceux qui voulaient créer un objet signifiant à l'intersection de ces trois types de tissus urbains.

La proportion entre le nombre des projets se rattachant au premier ou au deuxième parti est de 1/4-3/4, alors que la proportion des projets primés rattachés à chaque tendance est de 1/3-2/3.

Le premier et le deuxième prix se rattachent sans conteste à la tendance albertienne et, sans affirmer que leur analyse ait été en tous points semblable, on peut dire que leurs conclusions se rejoignent.

Le troisième prix peut se placer à la limite entre le projet «objet» et le projet «intégré», et ce n'est certes pas là sa moindre qualité.

Nous voudrions signaler encore le projet ayant obtenu le cinquième prix, dont la proposition nous a paru très sensible, malgré une disposition formaliste — au bon sens du terme — des fonctions attribuées aux deux blocs; mais l'espace de transition animé par le petit cours d'eau nous a beaucoup séduit.

Disons encore que nous n'avons pas rencontré de mauvais projets, comme il y en a parfois dans les concours, ni de projets utopistes; en ce qui concerne ce dernier genre, nous le regrettons, car nous pensons qu'il est de nature à faire progresser les idées. Peut-être la masse de réflexions et de travail à fournir — et partant, l'investissement économique — était telle qu'elle était de nature à décourager les utopistes.

Conclusion

«La plus universelle qualité, c'est la diversité», disait Montaigne. Le concours d'architecture pour la construction d'une école professionnelle à l'avenue Gindroz, à Lausanne, a donc rempli son rôle.

Certes, rien n'est joué, ou plutôt rien n'est attribué, puisqu'il appartient aux lauréats des deux premiers prix de développer leur proposition sur la base de remarques faites par le jury; c'est là sans doute un gage de succès pour le but recherché par l'organisateur, car il est bien connu que les éléments que, faute de temps, ou de place, ou de moyens, l'architecte ne peut transmettre dans les planches d'un concours, sont aussi importants que ceux qui y figurent.

Mais n'est-ce pas là poser en termes généraux les limites de ce genre de compétition? Est-il encore tolérable, après l'énorme effort fourni par chaque concurrent, que les organisateurs aient besoin de compléments pour pouvoir se déterminer? Notre position est trop connue pour que nous la répétons; en revanche, il nous intéresserait de connaître le point de vue des organisateurs du concours et des membres du jury.

François Neyroud
architecte SIA

Vie de la SIA

Un pas décisif vers la révision des règlements d'honoraires

L'assemblée générale du 30 octobre suit les propositions du CC

C'est devant une salle comble que le comité central a pu tout d'abord informer les délégués de l'état d'avancement du projet «Innovation» que la SIA va lancer l'an prochain. Les sections seront prochainement avisées de la forme des contributions qu'elles pourront apporter à ce projet.

L'an dernier, à Baden, le CC s'était engagé à présenter avant la fin de cette année une conception pour une relance des relations publiques de la société. Une commission, présidée par M. Nicolas Kostics, de Neuchâtel, est au travail; elle se compose en outre de MM. Khanlari, architecte, Berne, Wilhelm Würgler, Winterthour, et Rodolphe Lüscher, Lausanne. Si l'on se souvient que c'est ce dernier qui a présidé aux travaux de refonte des deux périodiques de la SIA, on admettra que cet important problème des relations publiques est en de bonnes mains.

Un nouveau président central

Après cinq ans passés à la tête de la SIA, dans une période difficile et mouvementée dans nos professions, M. Aldo Realini a souhaité passer le flambeau. Il

laissera le souvenir d'un homme efficace et soucieux de clarté: élaboration des lignes directrices de la politique de la SIA, révision des règlements d'honoraires et d'élaboration des normes, relations publiques — avec notamment l'aboutissement du projet de distribution des organes officiels à tous les membres — sont les projets ou les réalisations les plus importantes qui ont marqué le passage de M. Realini à la présidence. Le succès de ces travaux doit beaucoup à la part prépondérante accordée par le président aux relations personnelles avec les partenaires du comité et de la société. C'est sous les applaudissements nourris de l'assemblée que le diplôme de membre d'honneur a été remis à M. Realini. La rédaction d'IAS aimeraient s'associer à ces témoignages en lui exprimant sa reconnaissance pour la bienveillance et l'appui qu'il lui a accordés tout au long de son mandat.

Comme prévu, c'est M. Adolf Jacob, ingénieur mécanicien, Dr ès sc., de Schaffhouse, qui a été élu par acclamation nouveau président central de la SIA. Nous souhaitons à M. Jacob un plein succès dans les lourdes charges et les délicats pourparlers liés à son nouveau mandat.

Pour compléter le comité central après le départ de M. Realini, l'assemblée a souscrit à la proposition du CC en élis-

sant par acclamation M. Peter K. Jaray, ingénieur électrique, né en 1918, de Baden, membre du CC. Ce sont sans doute les brillants états de service de M. Jaray, président de la direction générale de Motor-Columbus, qui ont incité à accorder la confiance à un homme à la veille de l'âge de la retraite.

Le budget équilibré présenté par le caissier a reçu l'approbation de l'assemblée, la seule proposition d'amendement concernant une hausse de la cotisation! Le CC préfère la maintenir à son montant actuel et prévoir en 1984 une augmentation sur la base de besoins clairement chiffrés.

Il est évident que l'intérêt des délégués allait avant tout vers les règlements pour les travaux et les honoraires.¹ Après avoir entendu un exposé sur l'état actuel de la révision totale de ces règlements, les délégués avaient à se prononcer sur l'adaptation intermédiaire des tarifs A et B. Si le premier ne posait aucune question et devait être adopté dans la forme proposée par le CC sans discussion notable, il en a été autrement du tarif B. En effet, après avoir pris de façon approfondie la température des milieux partenaires des ingénieurs et des archi-

¹ Seules d'importantes difficultés de traduction nous ont empêché jusqu'ici de publier un article de M. H. R. A. Suter sur ce point crucial (Rédaction).